

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 36 du 17 juillet 2012



écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

24 parcelles de maïs (sur les 29 identifiées) constituent cette semaine le réseau d'observation pour le BSV Bourgogne. 3 sont situées en Côte d'Or, 4 dans la Nièvre, 12 en Saône-et-Loire et 5 dans l'Yonne.

Stade du maïs

Une seule parcelle est dans la phase d'initiation de la panicule et de l'épi, à 10 feuilles. 58 % des parcelles ont de 11 à 17 feuilles, stade où les ovules se mettent en place au niveau du futur épi. 38 % des parcelles se situent à la floraison mâle ou femelle.

Etat du maïs

Seulement 2 parcelles du réseau présentent quelques dégâts de grêle sur les feuilles, dégâts qui ne devraient pas avoir de conséquence sur le potentiel.

Pucerons

Metopolophium dirhodum est signalé sur 7 parcelles du réseau à des niveaux faibles de population, compris entre 1 et 10 individus.

Sitobion avenae est aussi signalé sur 7 parcelles, les mêmes, à une exception près, que celles où *Metopolophium dirhodum* est présent, et à des niveaux faibles entre 1 et 10 individus par plante.

Une colonie de *Rhopalosiphum padi* a été identifiée sur la parcelle suivie à Saint-Loup-Géanges (71).

Le risque puceron reste donc très faible pour l'instant.

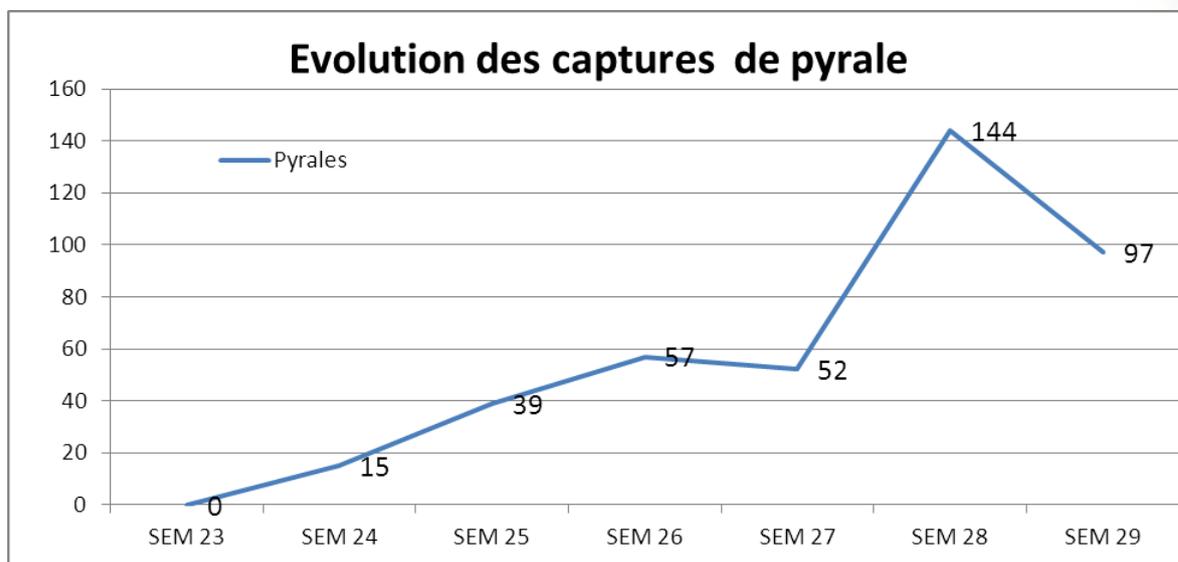
Pyrale

Vol des adultes

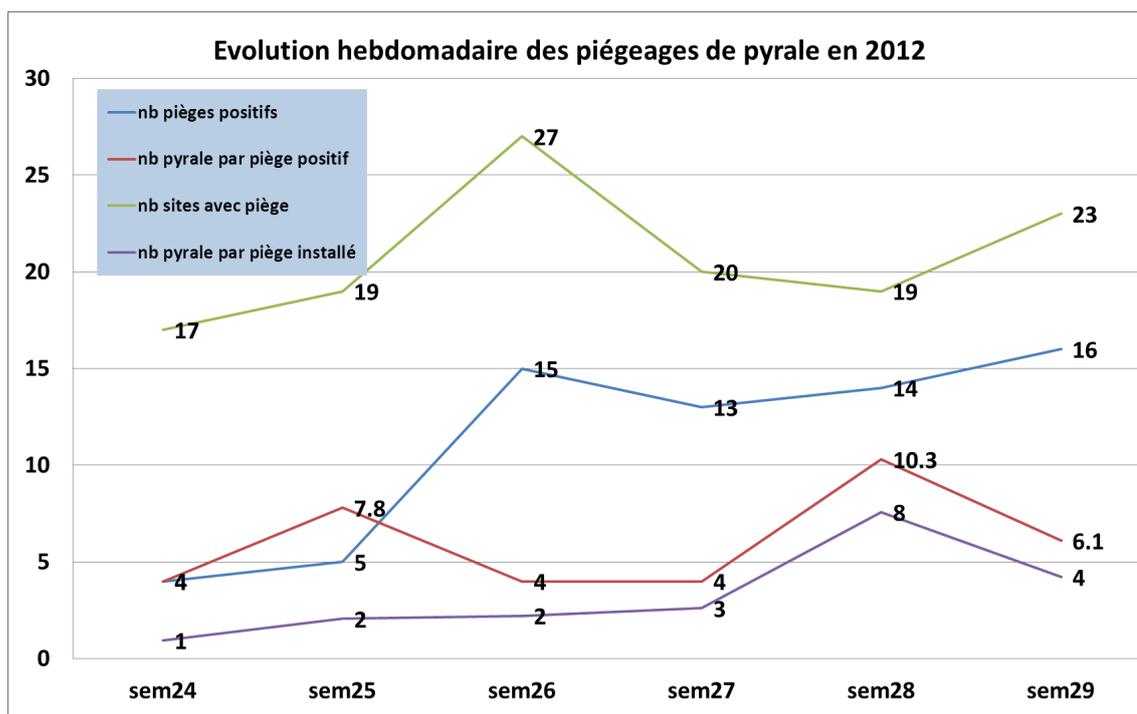
Les captures de pyrale régressent cette semaine. A l'échelle de la Bourgogne, l'allure de la courbe laisse penser que le pic de vol est derrière nous. Dans le détail des départements, les évolutions de captures différencient la Nièvre et la Saône et Loire de la Côte d'Or et de l'Yonne. Les deux premiers départements qui avaient beaucoup capturé la semaine dernière, 60 à 70 papillons, n'en piègent que 25 à 30 cette semaine. Par contre, La Côte d'Or augmente significativement ses captures, de 0 à 10, de même que l'Yonne, de 9 à 28 pyrales piégées.



Graphique n° 1 : Cumul hebdomadaire des captures de pyrale en Bourgogne



Graphique n° 2 : Evolution hebdomadaire du nombre de pyrale capturé par piège



A l'image de la régression des captures totales de pyrale, le nombre de pyrale par piège régresse cette semaine que ce soit par rapport aux seuls pièges positifs ou sur la totalité des pièges installés. Cette vision globale ne rend pas bien compte des différences entre départements, les départements capturant beaucoup de pyrale masquent les évolutions sur les départements capturant moins.

Etat des pontes de pyrales

5 parcelles ont fait l'objet d'une observation fine pour identifier ou non la présence de pontes. Une seule ponte a été détectée cette semaine sur une parcelle située à Saint-Martin-en-Bresse (71). Par contre, comme la semaine dernière, des jeunes larves de pyrale sont visibles et ont été notées sur quelques parcelles.



Protection chimique des maïs

Seules les parcelles à risque sont justifiables d'une intervention. Une parcelle est considérée à risque lorsque qu'au moins 10 % des plantes portent au moins une ponte de pyrale.

Une intervention trop précoce est non seulement inutile mais contre-productive, les applications d'insecticides liquides de la famille des pyréthriinoïdes détruisant nombre d'insectes auxiliaires, utiles pour contenir le développement des pucerons.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

En cas de traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la **mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »